



LES BREVES N° 23

DURMENACH — Janvier 2012

Conseil municipal du 02 Décembre 2011

Affaires financières

- Chaque année le CM accorde une subvention exceptionnelle annuelle de 150 € à une association à but humanitaire. Pour l'année 2011, l'association retenue est l'Association Française contre les Myopathies.
- Le coût du remplacement d'une marche de l'entrée de l'église, travaux réalisés par les établissements Zanchetta est de 3 600 €.
- La mise en place d'un nouveau moteur pour le portail de la place de l'école maternelle occasionne une dépense de 2 300 € pour la commune.

Affaires d'Urbanisme

- Concernant les travaux supplémentaires réalisés rues de l'église et de la synagogue, le tableau financier HT laisse apparaître un décompte final des avenants (enrobés devant la sacristie, bennes à verre...) qui s'élève à 15 228, 48 €, pour un montant total de travaux de 274 389, 59 €.
- Suite à la visite du bâtiment du Groupe Médical par l'ADAUHR, à la difficulté de sa réhabilitation, notamment la mise en conformité de l'accessibilité, le Conseil décide de transférer provisoirement le cabinet médical dans la maison des associations, bâtiment communal. Les présidents des associations locales ont été informés et des salles seront mises à leur disposition par la commune en cas de besoin. La grande salle de réunion sera transformée en 2 bureaux et une salle de soins. La réflexion autour du problème de la désertification médicale dans notre secteur se poursuit au niveau des maires.
- Afin de se donner plus de chance de voir revenir un forestier à Durmenach, la commune renonce à mettre en location la maison forestière. Des convecteurs seront installés afin de la chauffer cet hiver.
- Les travaux d'agrandissement du Marché U seront menés parallèlement à la construction du Super U de Waldighoffen, les 2 magasins travailleront de manière complémentaire. L'enquête publique relative au projet de modification du POS aura lieu entre le mercredi 4 janvier et le vendredi 3 février 2012. Présence du commissaire-enquêteur à la mairie les 4 janvier de 10 à 12h, et le 12 janvier et le 3 Février 2012 de 15 à 17 H.

Assistance aux animaux

L'association « Assistance aux Animaux Alsace » sollicite la contribution de la commune aux frais de vétérinaire pour la stérilisation des chats errants. Compte tenu du fait que la commune a un contrat fourrière avec la SPA de Mulhouse, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

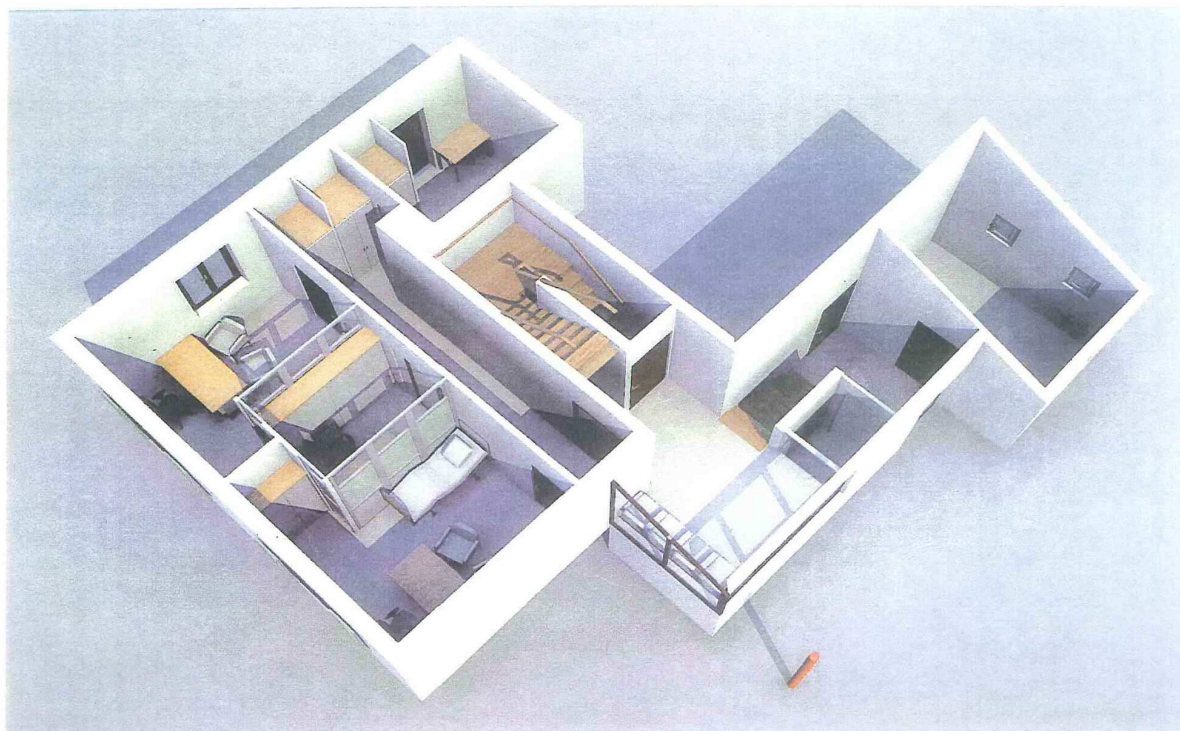



Conseil municipal du 17 Janvier 2012

Affaires d'urbanisme

• Le cabinet BAAM a présenté le projet de transformation de l'une des salles de la Maison des Associations en cabinet médical, projet réalisé en partenariat avec le Dr Ackermann. Sachant que les locaux doivent être fonctionnels au 1^{er} avril, les consultations d'entreprises et travaux devront être réalisés rapidement afin de permettre le déménagement du médecin fin mars au plus tard. Les travaux porteront sur le second œuvre et consisteront en la mise en place de cloisons acoustiques et gaines facilement démontables le cas échéant. La procédure se trouvera simplifiée du fait que ce type de travaux ne nécessite pas de dépôt de permis.

L'estimatif de l'opération s'élève à environ 52 000 €, la Commune pourra compter sur 30 % de subvention. Selon l'étude de l'ADAUHR, l'achat et la réhabilitation de l'actuel Groupe Médical occasionnerait des coûts trop importants pour la Commune (environ 500 000 €) et se révèle inenvisageable.



	<small>froeliger froeliger pignon wetzel n° S14141 18 rue Louis Pasteur 68100 MULHOUSE T0389361410 F0389361411 Email : baam.architecture@gmail.com</small>	Restructuration de la maison des associations			
		<small>Mairie de Durmenach 16, rue de l'Ill 68480 Durmenach t0389258102 f0389258829</small>			
		Axonométrie			
		Phase	Janv. 2012	03.4	12-215
		ESQ			
			1:2,83	dessiné par	JF

Cabinet médical de DURMENACH

N° téléphone : 03 89 89 66 00 depuis le 1^{er} janvier 2012

• Le cabinet a présenté également le projet de transformation du bâtiment Mairie-Poste. Les conseillers ont émis des remarques qui seront prises en considération par les architectes qui s'associeront à la prochaine réunion de commission d'urbanisme. L'installation d'une rampe d'accès se révèle impossible du fait qu'elle nécessiterait une emprise de 30 ML sur la place, l'option de l'élévateur est donc retenue et nécessitera l'ajout d'une annexe en façade.

Maison WOLF

- Lors du CM du 18 mars 2011, le Conseil avait pris l'accord de principe de soumettre la décision d'acquérir la propriété de Monsieur Wolf située sur la place du Foyer, à l'obtention d'aides financières suffisantes pour envisager la réhabilitation du bâtiment et la création d'une « Maison du Patrimoine », en limitant au maximum l'implication financière de la Commune.

Rappelons que cette maison est symbolique de la présence de la communauté juive et notamment de la famille Hauser qui en fut la fondatrice d'où l'intérêt de la conserver. Madame la Sénatrice Catherine Troendlé, tout comme Monsieur le Député Jean-Luc Reitzer portent un intérêt particulier à ce projet, et proposent d'y contribuer par le biais de leurs réserves parlementaires. Fin décembre, la famille de Monsieur Georges Meyer, inhumé au cimetière israélite de Durmenach a annoncé qu'elle serait heureuse d'y contribuer également et propose d'y engager la somme de 100 000 €. Cette importante contribution rend possible la collaboration avec la Fondation du Patrimoine qui, par conséquent, s'engagera également du point de vue financier. La commune fera réaliser l'évaluation précise du montant des travaux par un architecte du patrimoine afin d'élaborer un plan de financement et étudier la faisabilité du projet avant de procéder à l'achat de la maison.

Déchets verts

Quelques changements qui interviendront au moment du passage à l'heure d'été :

Heures d'ouverture de l'ancienne décharge en direction de Ferrette :

- **Hiver :** Mercredi de 9h 30 à 11h 30. Pas de changement.
- **Eté :** Lundi de 17h à 18h 30
Mercredi de 9h 30 à 11h 30

Affaires scolaires

- Pour la rentrée 2012/2013, l'effectif prévu à l'école maternelle intercommunale est de 65 élèves. Compte tenu de cet effectif élevé il n'y aura pas de dérogations, exceptées celles prévues par la loi.

Communauté de Communes

- Divers travaux sont programmés pour 2012, notamment la régulation du bassin d'orage et une intervention rue de Bouxwiller en vue de limiter les eaux claires qui arrivent à la STEP. Sont prévus également la rue de Luppach et la rue de l'Ill en ce qui concerne les travaux liés à l'assainissement.



Vente de bois

Les personnes désirant acquérir des lots sur pieds et des fonds de coupes sont priées d'adresser leurs demandes par écrit à la mairie.



Dominique SPRINGINSFELD
Maire de DURMENACH

les Adjoints, le Conseil Municipal
et le Personnel Communal

vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille, et tous ceux qui vous sont chers,

une Bonne et Heureuse Année 2012

et ont le plaisir de vous inviter à la

Réception du Nouvel An

qui aura lieu le

Dimanche 29 Janvier 2012 à 10 H 30

au Foyer Communal Saint-Georges